



resilier un contrat en ehpad

Par **domu**, le **28/02/2019** à **13:30**

Bonjour,

J'ai placé ma mère atteinte d'Alzheimer en maison de retraite avec l'avis de son médecin généraliste et de l'assistante sociale (MAYA service MDPH) car elle a tendance à ce sauver de son domicile et son mari atteint de parkinson fatiguait... On savait que s'était absolument pas son souhait même avec toute la raison cela fait 40 ans que je l'entend dire qu'elle refuse d'aller en maison de retraite pour sa fin de vie car c'est des mouir... On a accepté la place en ce disant que c'était mieux que si elle mourait de froid perdue dans les bois... Et l'ehpad nous a dit qu'on pourra la voir même si c'était sécurisé. un beau discours...

Cela fait 10 jours qu'elle y ait impossible de la voir, on lui parle au téléphone 5 minutes maximum et elle nous supplie de venir la chercher car ce n'est pas son souhait. (son stade Alzheimer est avancé mais pas au point de ne plus nous reconnaître ni de ne pas se rendre compte où elle est ou de ne pas faire une discussion cohérente quand elle est calme. Certain moment elle peut fuguer pour vouloir retourner à sa ville d'origine et en veut à son mari qui la sollicite beaucoup donc elle peut devenir incohérente effectivement) La maison de retraite repousse ma visite en me disant que tant que le médecin coordinateur n'est pas passé je ne pourrais pas la voir et celle de mon père.. Là-bas il n'y a aucune photo de nous et si on les écoute on devra attendre qu'elle se calme pour nous revoir c'est à dire jamais... car c'est contre sa décision.

On m'a donné un annexe au contrat à lui faire signer (décret n° 2016-1743 du 15 décembre 2016) à signer et à lui faire signer sachant que la liberté d'aller et venir n'est absolument pas respectée.

Ma femme a signé un état des lieux qu'elle n'a pas fait sous la pression de la secrétaire et dans le contrat j'ai signé j'aurais dû avoir un entretien individuel avec la responsable de la maison de retraite que je n'ai jamais vu... j'ai seulement vu le cadre de santé.

Je viens d'envoyer un recommandé à la maison de retraite pour rompre le contrat avant les quinze jours mais quand est-ce que je pourrais réellement la revoir, et aller la chercher. Est-ce que la MAIA peut compromettre le contrat et la mettre sous tutelle obligatoire d'un étranger et la maintenir forcée dans l'ehpad malgré nos réticences.

Elle n'a que 20000€ d'économie et un revenu de 800€ je suis fils unique le logement qu'elle occupe vaut 50000€ maximum la pathologie de mon père nécessite aussi des soins lourds et franchement il reste au moins 5 ans à vivre à ma mère et si elle ne fuyait pas son maintien à

domicile ne poserait pas de problème car elle s'habille se lave et mange encore seule... Pour la maia aucun souci il y a l'aide social et même dépenser 90€/mois pour un tuteur ne pose aucun problème... Même si à la fin il n'y a plus d'argent pour les hinumer et que je dois m'endetter car je suis au smic avec deux enfant et une femme qui ne travaille pas avec aucun revenu.

Cordialement